

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 5

Rubrik: Actuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AVS, version indigeste

La onzième révision de l'AVS risque de se limiter à éléver l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Elle est vouée à l'échec devant le peuple, à moins que...

Alors que les réserves de l'AVS se montent à 40 milliards, soit 122% des dépenses annuelles, et que l'assurance a traversé cinq années d'exercices bénéficiaires, aucune amélioration n'a été retenue dans le projet de révision voté au Conseil national. Pour l'heure, le texte est donc la copie conforme du plat indigeste que le peuple avait refusé en 2004 à 68%. La onzième révision veut économiser près de 800 millions. Sur cette somme, 620 millions seraient

ponctionnés sur le dos des femmes qui devraient attendre 65 ans, au lieu de 64 ans, pour obtenir une rente pleine. Le reste serait économisé sur l'indexation des rentes. Du côté des améliorations? Rien. Ejectée par la grande porte au Conseil national, la retraite flexible rentrera-t-elle par la fenêtre au Conseil des Etats? L'espoir est maigre, mais le Fribourgeois Urs Schwaller qui préside la commission compétente des Etats, veut prendre le temps de réexaminer les diverses options. Sa tâche sera rude

car les positions semblent inconciliables. Pour mémoire:

1. La gauche et l'Union syndicale suisse (USS) proposent plusieurs variantes de retraite flexible dont la plus généreuse offre des rentes anticipées non réduites dès 62 ans pour les salaires inférieurs à 120 000 francs.
2. Le centre propose une variante minimalist avec une réduction de rente de 2,3% par année d'anticipation, contre 6,8% actuellement, pour les salaires annuels inférieurs à 35 000 francs.
3. La droite s'est fait remarquer en proposant des incitations à rester au travail jusqu'à... 70 ans et une formule de retraite anticipée réservée à ceux qui peuvent se la permettre. ■



Quel téléphone choisir?

La Fédération romande des consommateurs a testé les téléphones portables pour non-initiés. Le Nokia 5070 à Fr. 79.90 est sorti en tête. Le Nokia 3110 Classic à Fr. 299.– serait particulièrement recommandable pour les personnes âgées. Les modèles prétendus «seniors» n'ont pas été très concluants. Seul l'Emporia Life à Fr. 319.– s'en sort...

Tirez sur Goncourt!

Devenir membre à vie de l'Académie Goncourt, une consécration! Sauf depuis la récente réforme des statuts que *Le Monde* a épingle dans ses colonnes. L'Académie a en effet décidé que le «membre du jury» qui atteint l'âge de 80 ans deviendra désormais automatiquement «membre honoraire». Il sera autorisé à participer aux réunions et aux débats, à déjeuner avec ses pairs, mais il sera exclu du vote. Une mesure aussi discriminatoire que mesquine, non?

Le gai français

Vous aimeriez savoir comment résister à la colonisation des mots anglais? Comment éviter les mots ronflants, les périphrases ampoulées et les néologismes ridicules? Les fiches de l'Association suisse des

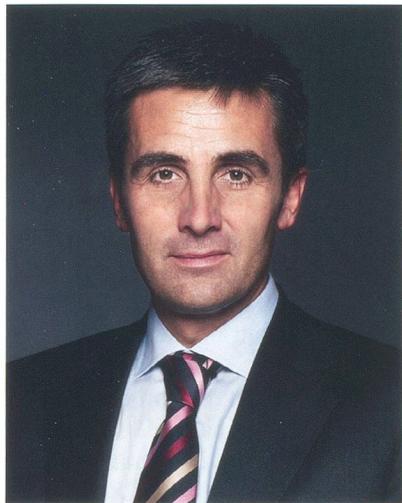
journalistes de langue française sont faites pour vous. Elles expliquent les bons usages, les termes à éviter, les manies ridicules ou le sens de nouveaux mots comme «geek», «drone», «cookie»... La 500^e fiche paraît ce mois. Renseignement: Défense du français, avenue du Temple 20, 1012 Lausanne, ou www.francophonie.ch



Mix & Remix
Fondation Défense du français

Tempête sur les EMS genevois

Les affaires de détournements de fonds publics dans les EMS genevois se succèdent. Comment restaurer la confiance? Les réponses du conseiller d'Etat François Longchamp.



DR

François Longchamp: «Le nombre de lits en EMS va augmenter de 30% d'ici à 2010.»

– Des directeurs et directrices d'EMS qui détournent des fonds, des établissements qui se retrouvent privés de subventions... Comment expliquez-vous ces dérives?

– François Longchamp: Mon rôle est de préserver les intérêts de l'Etat et celui des résidants. Je ne peux admettre que des investisseurs s'accordent une rémunération excessive de leurs fonds propres, allant jusqu'à plus de 30%. Cela se fait aux dépens du contribuable et des résidants. Il n'y a pas forcément, dans tous les cas litigieux, malveillance de la part des exploitants. Mais un secteur qui vit essentiellement des subventions se doit d'observer une gestion irréprochable et transparente.

– Une pénurie de lits en EMS est-elle à craindre?

– Non. La planification des lits en EMS prévoit d'ici à 2010 une aug-

mentation de quelque 30%. Des chiffres qui peuvent encore évoluer dans un sens ou dans un autre. Le Conseil d'Etat veut au contraire assurer à long terme la meilleure prise en charge pour chacun – en EMS ou à domicile. Pour cela, il est essentiel de donner à tous, y compris à celles et ceux qui votent les budgets, des garanties sur le bon usage des deniers publics.

– Alors même que le peuple a voté pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS et que l'association spécialisée (FEGEMS) a lancé un label de qualité des homes, la confiance des aînés est entamée. Comment comptez-vous la restaurer?

– D'abord, en rappelant que le niveau d'encadrement et la qualité des soins dans les EMS sont aujourd'hui, globalement, excellents, si l'on en croit les évaluations et le très faible nombre de plaintes enregistrées de la part de résidants. Ensuite, le Conseil d'Etat entend réformer la loi sur les EMS pour y combler quelques lacunes. Cette révision devrait suffire à éviter les cas problématiques observés jusqu'ici. C'est une question de crédibilité de l'Etat. Mais c'est aussi, pour les personnes qui travaillent en EMS, la preuve que l'Etat se soucie de l'image de ce secteur. Le travail en EMS est exigeant. Je souhaite que les professionnels puissent s'y consacrer pleinement. Et sans avoir à redouter le énième scandale qui discréditerait à tort leur engagement quotidien auprès des personnes âgées. ■

La carte d'assuré



Disponible dès l'an prochain et obligatoire en 2010 au plus tard, la carte à puce que chaque assuré recevra de sa caisse maladie comportera nom, prénom, date de naissance, sexe et numéro AVS. Suite aux critiques des médecins qui estimaient dangereux de faire cohabiter sur le même support des données administratives et médicales, aucune autre information ne sera enregistrée sur cette carte sans l'accord de l'assuré. Celui qui le souhaite pourra faire ajouter son groupe sanguin, ses maladies et médicaments, ses allergies ou d'éventuelles directives anticipées. La nouvelle carte vise à simplifier les échanges de données, surtout les factures, entre patients, médecins, hôpitaux et caisse maladie.

L'Hospice en ligne

Né en 1535, l'Hospice général apporte son aide à près de 17 000 personnes dans le canton de Genève. En plus de l'aide sociale aux démunis et de l'aide aux requérants d'asile, il dispose aussi d'un centre d'animation pour retraités et de deux maisons de vacances pour aînés. Son nouveau site internet est agréable, clair et remarquablement bien illustré.

www.hospicegeneral.ch